



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

15 octobre 2009

Le plan de relance de la rénovation urbaine à Clichy Montfermeil

Patrick Devedjian a réuni à Clichy Montfermeil le Président et le Directeur Général de l'ANRU à la faveur d'un point d'étape plan de relance sur les projets de rénovation urbaine.

A l'invitation de **Xavier Lemoine**, Président de la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil et Maire de Montfermeil, en présence de **Claude Dilain**, Vice-président de la communauté d'agglomération Clichy sous Bois/Montfermeil et Maire de Clichy-sous-Bois, **Patrick Devedjian**, Ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance, **Gérard Hamel**, et **Pierre Sallenave**, respectivement Président et Directeur Général de l'ANRU se sont rendus le jeudi 15 octobre à Clichy-sous-Bois et Montfermeil (93) pour constater l'avancement des chantiers de rénovation urbaine dans le cadre du plan de relance.

Le département de la Seine-Saint-Denis est au premier rang national pour la mise en œuvre de la rénovation urbaine, avec 1,4 Mrds € de subvention de l'ANRU au total, engagés à hauteur de 47% à ce jour. Les crédits du plan de relance vont indéniablement accélérer les programmes de rénovation urbaine du département et leur donner une réalité concrète encore plus importante. 65 M€ de subventions ont été attribuées aux différents projets, pour financer 173 opérations. 785 M€ de travaux sont ainsi lancés dans le département grâce à ces crédits.

Le projet de rénovation urbaine de Clichy Montfermeil est remarquable par son ambition et son avancement. Les travaux, d'un montant total de 562 M€, vont permettre de donner un visage humain aux grands ensembles et d'offrir aux habitants des logements adaptés, dans un quartier avec des activités commerciales et des centres de vie.

690 logements sociaux et 1 624 logements privés dans des copropriétés dégradées seront détruits et 1 864 logements sociaux reconstruits.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Tél. : 01 53 63 64 71
planderelance-communication@anru.fr

Le plan de relance a permis d'attribuer 12 M€ supplémentaires pour débloquer des opérations qui n'aboutissaient pas, pour poursuivre les opérations d'aménagement (subvention de 7,3 M€) et pour intervenir sur un quartier qui n'avait pu être traité. 524 logements sont construits grâce au plan de relance. Le plan de relance montre le soutien fort de l'Etat au projet de rénovation urbaine ambitieux des deux villes.

Pas moins de 131 M€ de travaux ont ainsi été lancés dès cette année.

A l'occasion de cette visite, le ministre a demandé au Président et au Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine de faire un point d'étape sur l'avancement des projets au niveau national.

Gérard Hamel a souligné la forte implication de l'ANRU dans le plan de relance qui a permis une accélération notable du Programme.

Sur 350 millions d'euros déployés pour la rénovation urbaine dans le plan de relance, 181 M€ ont été affectés à l'Île-de-France et 169 M€ aux régions.

Concrètement, le plan de relance permet :

- la construction de 12 000 logements sociaux
- la réalisation de 29 000 réhabilitations
- la mise en œuvre de 22 000 résidentialisations
- 200 opérations d'aménagement et 150 équipements publics
- 20 opérations commerciales
- 90 opérations d'ingénierie

Pierre Sallenave s'est félicité de l'effet levier du plan de relance. Les 350 millions d'euros généreront plus de 4 Milliards d'euros de travaux qui démarreront d'ici la fin de l'année 2009.

Sur 1 200 opérations, environ 50% ont déjà été lancées.

Le Ministre a rappelé, à l'occasion de ce point d'étape, que les grands objectifs pour la fin de l'année 2009 comprenaient une poursuite soutenue des efforts réalisés en terme de paiements et de lancement des chantiers, avec une forte mobilisation des maîtres d'ouvrage et des services de l'Etat. Patrick Devedjian a également demandé aux responsables de l'ANRU d'assurer un suivi très fin des opérations afin de permettre d'éventuels redéploiements.